



**ENGAGÉ-ES
AU QUOTIDIEN**



**Audience avec le Conseiller Social de la Garde des Sceaux et la DPJJ
Au sujet du projet de réforme de la filière sociale et éducative à la PJJ
3 juillet 2018
Compte rendu**

Dans le cadre de la mobilisation des personnels, le SNPES PJJ/FSU et la CGT PJJ ont rencontré le conseiller social au cabinet de la Garde des Sceaux le 2 juillet 2018 en présence de la directrice de la PJJ. Cette audience fait suite au mouvement des personnels et notamment à l'appel à la grève du 26 juin 2018, soutenu en intersyndicale par la CGT PJJ et le SNPES PJJ/FSU.

Cette première étape de la mobilisation a porté ses fruits puisque celui-ci nous a confirmé que la Ministre de la Justice porte une attention particulière à ce sujet. Avait-elle le choix après que nous l'ayons interpellée lors du CTM du 26 juin 2018 ?

Le représentant de la ministre et la DPJJ nous ont signifié à nouveau qu'ils avaient entendu les revendications portées par les RUE, notamment sur le volet des conditions de travail. Nous avons rappelé que cela concernait l'ensemble de la filière sociale et éducative à la PJJ des éducateur.trice.s aux ASS, des CSE jusqu'aux directeurs de service, auxquels on peut adjoindre les personnels techniques et administratifs. Toutes et tous ont le point commun d'avoir peu de reconnaissance statutaire et indiciare pour les missions qu'ils accomplissent et la charge de travail qu'ils subissent !

Le SNPES-PJJ/FSU et la CGT PJJ ont rappelé les revendications en lien avec ce mouvement social :

- **l'Intégration des RUE dans le premier grade de directeur de service,**
- **l'intégration dans le A type pour toute la filière éducative à la PJJ (éducateur.trice.s, CSE et ASS)**
- **Une amélioration des carrières des agents qui évite l'impasse statutaire prévue dans le projet de la DPJJ**
- **Une reconnaissance des missions et une amélioration des conditions de travail des agents**

Nous avons rappelé que la PJJ a une spécificité et des missions propres (prise en charge pénal et civile des mineur.e.s) et que ses agents possèdent des compétences et une technicité particulières en lien avec les missions et l'organisation de notre administration. A ce titre, la reconnaissance statutaire doit correspondre à ce niveau de compétence et d'autonomie, d'autant plus que la formation des futurs éducateur.trice.s se fera avec un accès à bac+3. Cela correspond bien au « A type » des corps de la fonction publique d'état.

Rappelons aussi que l'accès au futur corps des « cadres éducatifs » se fera obligatoirement par un passage préalable par le corps des éducateur .trice.s et après réussite d'un concours et la validation d'une formation...dès lors, on est bien au-delà du bac+ 3!

Le projet proposé par la DPJJ en mai 2018 est un camouflet pour les agents qui sont nombreux à voir cela comme une réponse au rabais vis-à-vis de leur engagement professionnel et de leur technicité.

Si l'administration a avancé sa volonté de retravailler les missions et les règlements d'emploi, travail nécessaire mais insuffisant, nous avons rappelé qu'une reconnaissance statutaire est le seul moyen de garantir un niveau de rémunération et de reconnaissance suffisant pour assurer une qualité de travail à tous les agents de la filière éducative et d'encadrement. De même, la solution d'une revalorisation indemnitaire serait un pis-aller qui ne garantirait pas une réelle hausse des salaires et serait dépendant du bon vouloir des politiques comme on peut le voir avec le projet de réforme du cadre indemnitaire (RIFSEEP) qui vise à créer des primes individualisées et inégales.

Le conseiller social de la ministre nous a clairement exprimé le fait, que si le cadre de la Direction Générale de l'Administration et de la Fonction Publique était contraignant, il existait des marges de manœuvre et de négociations en terme de bornage indiciaire notamment. En dépit des discours portés par l'administration ces derniers temps, il est donc bien possible pour les agent de la fonction publique d'état, de sortir du carcan imposé par la fonction publique territoriale pour l'ensemble de la filière socio-éducative.

C'est d'abord au niveau du Ministère de la Justice et de la DPJJ qu'il faut mener la bataille et faire reconnaître le bien fondé des revendications des personnels. Nous attendons les propositions de modification du projet de réforme statutaire de la part du ministère et de la PJJ.

La CGT PJJ et le SNPES-PJJ/FSU, dans le cadre de leur confédération et fédération, portent cette question auprès de la DGAFP. La force de nos représentants dans ces instances vient de l'engagement dont les personnels ont fait preuve ces dernières semaines, c'est pourquoi il faut maintenir un niveau de mobilisation important.

Les rencontres avec le ministère et la DPJJ ainsi que les premières annonces faites sont un premier pas qui montre que la mobilisation peut faire bouger les lignes. Cela signifie que nous pouvons continuer de peser sur les négociations si nous nous mobilisons en plus grand nombre et que nous portons fortement ensemble nos revendications.

Nos deux organisations syndicales appellent dès aujourd'hui l'ensemble des personnels à continuer de se mobiliser, notamment en organisant à la rentrée de septembre prochain des Assemblées Générales pour débattre et construire les initiatives nationales et locales,

Pour faire entendre à l'administration et à la ministre nos revendications légitimes !

Toutes et tous ensemble continuons la mobilisation !

**Contre un statut au rabais pour les RUE, les éducateur.trice.s, les CSE
et les ASS !**

**Pour une réforme ambitieuse et juste de la filière socio-éducative à la
PJJ !**